

Urgence pour l'emploi des jeunes

Yves Dimicoli

Face à l'extrême gravité de la situation de l'emploi des jeunes, on nous présente toute une série de promesses démagogiques qui font confiance aux entreprises, responsables de cette catastrophe, sans aucune obligation de résultat assortie de sanctions et sans précision sur les moyens financiers.

Des mesures réactionnaires qui conduisent à l'impasse

Par contre, on fait peser l'obligation de résultat sur les collectivités territoriales dont on cherche tant et plus à diminuer les moyens d'intervention autonome, tandis que l'État est exonéré de toute obligation nouvelle.

On en rajoute dans les mesures de soutien précaire actuel, renforçant les baisses de cotisations sociales patronales qui désresponsabilisent les entreprises, font pressions sur l'emploi, les salaires et les qualifications, alors que l'on continue de négliger le poids écrasant des charges financières du crédit.

On nous propose de développer l'apprentissage au détriment de la formation dans le service public d'éducation nationale, alors qu'il faudrait, au contraire, développer les relations entre système de formation et entreprises sous le contrôle des syndicats, des associations et des élus locaux.

Pire, au lieu de changer, on redouble dans le sens de mesures réactionnaires qui conduisent à l'impasse. C'est le cas avec la proposition de RSA jeune qui encouragera encore plus les bas salaires, alors qu'il faut à tout prix, pour chaque jeune en emploi, un salaire décent correspondant à sa qualification à partir d'un SMIC brut mensuel qui devrait être porté à 1 600 euros immédiatement.

Assez de démagogie ! Arrêtons d'opposer les générations ! Nous appelons les forces syndicales et sociales, les forces politiques de gauche à des rassemblements pour exiger des mesures visant des résultats effectifs et contrôlés par les salariés, les citoyens et leurs élus.

I - Allocation d'insertion :

Une allocation d'insertion des jeunes pour les formations et la recherche du premier emploi permettant d'en finir avec la passage obligatoire des jeunes par un « sas de précarité ».

II - Contrat de sécurisation de l'entrée des jeunes dans l'emploi :

Ils s'agit de promouvoir un contrat de sécurisation emploi-formation à durée indéterminée et à temps plein s'insérant dans un dispositif institutionnel avec deux volets :

- Un volet formation-insertion, plus ou moins important selon les diplômés et la qualification de l'inté-

ressé(e). Il serait soumis à contrôle avec la participation du service public de la formation continue et de l'inspection du travail.

- Un volet emploi avec un travail payé au même taux de salaire horaire que les autres salariés de même qualification et de même poste.

Le financement ne s'appuierait pas sur des baisses de cotisations sociales de l'employeur. Outre les financements publics et les prélèvements pour la formation, il s'appuierait sur une incitation par le crédit : son taux d'intérêt serait d'autant plus abaissé qu'il servirait à financer des investissements programmant plus d'emplois et de formations avec l'appui d'un Fonds public national et de Fonds publics régionaux de sécurisation de l'emploi et de la formation. Ainsi on commencerait à changer les relations banques-entreprises en responsabilisant leur couplage pour l'emploi, la formation, la croissance réelle sur tous les territoires.

III - Allocation d'autonomie-formation :

Cela viserait pour commencer les étudiants dont les familles ont les revenus les moins élevés, pour l'étendre graduellement à tous.

IV - Statut du stagiaire :

Il doit comprendre, notamment, une rémunération obligatoire et un règlement national des stages pour assurer un bon niveau de revenu et de droits pendant la période du stage, un contrat pédagogique entre l'entreprise et l'établissement scolaire ou universitaire et son évaluation. Il s'agit aussi d'imposer un quota de stagiaires par entreprise pour éviter un surnombre qui pénaliserait l'emploi et mettrait en concurrence salariés et stagiaires.

V - Objectifs d'emplois, conférences nationale et régionales, responsabilisation des entreprises et obligation de résultat pour la collectivité :

1 - Engager, sans attendre, un inventaire citoyen détaillé de la situation des jeunes aux plans local, départemental, régional et national et de leurs besoins d'emploi, de formation et d'accompagnement.

2 - Sur la base de cet inventaire, réunir des conférences régionales et nationales de sécurisation de l'emploi et de la formation pour que les salariés et les citoyens (avec les syndicats, les associations, les élus, les représentants des entreprises et des

branches professionnelles, des institutions financières, de toutes les institutions concourant à la réalisation des missions de service public de l'emploi et de la formation) puissent intervenir sur les choix et décider d'objectifs chiffrés annuels contraignants, particulièrement pour les jeunes. Les collectivités publiques, grâce à des moyens d'intervention renforcés des Conseils régionaux sur les entreprises par l'intermédiaire des Fonds publics régionaux notamment, pourront ainsi s'acquitter d'une obligation de résultat,

3 - Un programme triennal de conversion de tous les emplois précaires des jeunes en emplois sous contrat sécurisés devrait être mis en place avec un plafond maximum, par branche, graduellement abaissé jusqu'à zéro. Une pénalisation par l'augmentation forte des prélèvements chômage et formation sera utilisée immédiatement pour inciter à ces conversions.

4 - Dans chaque région et département, comme au niveau national, les comités de suivi du financement de l'économie, mis en place pour « sauver » les banques de la crise financière, seront ouverts aux interventions des salariés et de leurs organisations, des citoyens et de leurs associations, des élus pour obtenir des établissements ayant bénéficié du soutien public (plus de 100 milliards d'euros aujourd'hui), par le biais de la SFEF ou de la SPEP, des contreparties chiffrées en matière de crédit dans le cadre des conférences régionales et nationale.

5 - Des obligations importantes d'emploi des jeunes doivent être imposées aux entreprises, les branches professionnelles s'engageant de façon contrôlable sur des objectifs chiffrés annuels contraignants. Celles qui ne les respecteraient pas seraient pénalisées, notamment par un prélèvement contribuant à financer le volet formation-insertion du contrat de sécurisation. Le crédit serait mobilisé, au niveau régional et national, pour encourager celles qui s'en acquitteraient, par une baisse sélective des taux d'intérêt et des garanties pour les crédits à l'investissement.

6 - Créer des cellules d'urgence locales, régionales et nationale de sécurisation de l'emploi et de la formation pour les jeunes, première étape vers la création d'un grand service public de sécurisation de l'emploi et de la formation. Chaque jeune, dès la fin de l'obligation scolaire, devrait pouvoir s'y affilier. Il bénéficiera alors de l'appui systématique de toutes les institutions concourant à la réalisation des missions

de service public de l'emploi, de la formation et de l'orientation (Pôle emploi, missions locales pour l'emploi, AFPA, service public de la formation continue...). Il s'agirait d'accéder, avec un revenu et des droits sécurisés, à l'emploi stable et correctement rémunéré, dans le cadre des objectifs chiffrés d'éradication progressive du chômage et de la précarité décidés par les conférences.

On devrait créer les emplois sous statut et engager les formations nécessaires pour mettre en place ces cellules d'urgence, notamment dans le cadre de Pôle emploi dont il faut absolument renforcer les moyens et changer les missions.

VI - Décider d'un collectif budgétaire 2009

Les objectifs nécessitent de concevoir le projet de loi de finances pour 2010 de façon à dégager les financements nécessaires, notamment avec la création d'un Fonds national public de sécurisation de l'emploi et de la formation. Celui-ci serait doté progressivement du montant de l'argent alloué aux exonérations de cotisations sociales patronales (28 milliards d'euros). Il prendrait en charge, sous forme de bonification sélective, les intérêts versés aux banques par les entreprises sur les crédits pour l'investissement : plus celui-ci programme d'emplois et de formation et plus le taux d'intérêt du crédit serait abaissé, jusqu'à devenir nul, voire négatif. Ce Fonds, à l'appui des objectifs chiffrés d'emploi et de formation, permettrait d'amorcer un nouveau crédit que serait chargé de développer un pôle financier public construit autour de la CDC.

VII - Au delà des mesures d'urgence, il faut engager une refonte de tous les financements

En visant, particulièrement, la mise en place d'un pôle financier public autour de la Caisse des dépôts. Assurant une grande mission nouvelle de service public du crédit pour sécuriser l'emploi et la formation, il donnerait les moyens à la collectivité nationale dans son ensemble d'assumer une ambitieuse obligation de résultat pour éradiquer progressivement le chômage et la précarité. Il s'agit aussi de mettre définitivement en cause le pacte de stabilité européen et d'exiger de la BCE qu'elle soutienne par création monétaire un pacte de progrès pour sécuriser et promouvoir l'emploi et la formation en commençant par les jeunes. ■



RAPSE

Réseau d'Action Promouvoir Sécuriser l'Emploi

La Lettre

N°68

12 octobre 2009

La lettre du RAPSE est disponible sur le site d'Économie & Politique :

www.economie-politique.org

Pour la recevoir régulièrement, contact : sbauer@pcf.fr